

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 97

présenté par

M. Bentz, Mme Menache, M. Dragon, M. de Fournas, Mme Lorho, M. Mauvieux, M. Chudeau,
Mme Lavalette, M. Meizonnet et M. Meurin

ARTICLE 3

À la fin, substituer aux mots :

« , auxquels la législation en vigueur ne permet pas de répondre de manière suffisante »,

les mots :

« dans le respect du règlement général sur la protection des données ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le RGPD a accru la protection des données personnelles et responsabilisé ceux qui les traitent.